

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2020

---

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS128

présenté par

M. Touraine, M. Martin et Mme Pitollat

-----

### ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des équipes »

les mots :

« et de coordination des équipes médicales et paramédicales ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement apporte des précisions sur le rôle du service. Celui-ci doit effectivement être l'échelon de référence en matière d'encadrement mais aussi de coordination des équipes, et ce qu'elles soient médicales ou paramédicales.